

**Compte-rendu du conseil municipal de
Senillé Saint-Sauveur du 27 mai 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PEROCHON Gérard, Maire et Président de séance, Mmes : AURIOUX Catherine, BOISGARD Stéphanie, CHARTIER Stéphanie, DOUADY Ghislaine, FONTAINE Isabelle, GANGLOFF Mathilde, GOUY Béatrice, GUYONNET Géraldine, MARECHAUX Sylvie, SUSSET Catherine, VIOLLEAU Sophie, MM : BARON Christian, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, LEFORT Alain, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky,

Excusé ayant donné procuration : MM. RIVEREAU Dimitri à GUYONNET Géraldine, ROUSSELOT David à FONTAINE Isabelle.

Absent : M. CHARLET Christophe

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : Mme VIOLLEAU Sophie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 29 avril 2021.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la délibération n°4- vote des tarifs des prestations (sauf location de salles) ne sera pas soumise au vote du conseil municipal car les tarifs n'ont pas été modifiés lors de la dernière commission finances.

Délibérations :

1) Approbation de la modification simplifiée n°4 du PLU de Saint-Sauveur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de Saint-Sauveur telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents

2) Fermeture du Relais Assistantes Maternelles – Transfert des résultats et biens entre la commune de Colombiers, Senillé Saint-Sauveur et Thuré

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le transfert des résultats du RAM au 31/12/2020
- Autorise M. Le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à celle-ci.

3) Attributions de subventions 2021 aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser des subventions aux associations suivantes :

Associations	2021
ACCA	1 010€
ADMR	1 900 €
AGYL	500 €
Ainés Ruraux senillé	300 €
Club 3ème Age Lilas	300 €
Anciens combattants Senillé	150 €
Anciens combattants St-Sauveur	250 €
APE 123 Soleil	200 €
Arts en Senillé St-Sauveur	300 €
Club Football Senillé St-Sauveur	En attente

Club sportif Soja	550 €
Comité d'Animation	1 100 €
Comité des Fêtes	2 200 €
La Clé des Chants	100 €
Sport Détente	80 €
Les Saveurs de Senillé-St-Sauveur	100 €
Ass. Maladies Mitochondriales	150 €
Association des Conciliateurs de Justice	30 €
Avenir cycliste Chatelleraudais (ACC)	100 €
Fonds de Solidarité Logement de la Vienne	100 €
MF Ingrandes	50 €
Chambres des Métiers	150 €
Hopital Nord Vienne	100 €
Prévention routière	50 €
4L Trophy	200 €
Maison de la Culture et des Loisirs LA Roche-Posay	En attente
Total accordé	9 970 €

4) Vote des tarifs des prestations (sauf location de salles)

Délibération non soumise au vote du conseil municipal.

5) Demande de subvention au titre du Fonds de concours de Grand Châtelleraut

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- solliciter un fonds de concours pour l'année 2021 auprès de la communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut relatif aux travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire ainsi que pour la continuité des travaux de réhabilitation du commerce en restaurant,
- signer tous les documents nécessaires à ces demandes.

6) Demande de subvention Départementale au titre de l'ACTIV 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Vienne pour la réfection de la VC Route des Groies dans le cadre du dispositif ACTIV au titre de la dotation du volet 3 pour un montant de 24 500 €.
- d'arrêter les modalités de financement comme suit :

- coût de de la réfection totale de la VC	=	51 210.57 € HT
- subvention du Conseil Départemental	=	24 500.00 €
- autofinancement communal	=	26 710.57 €
- autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

7) Mise en place du tableau des effectifs des emplois permanents

Sur la proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1er juin 2021
2. PRÉCISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la collectivité sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.